

Avis de constitution

SOCIETE « FRAP'S SECURITY »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI  
REMBLAIS, Lot 2300, Ilot 153

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 12/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FRAP'S SECURITY »

Objet :

- Postes de gardiennage fixes (entrées, bureaux, sites).
- Rondes de sécurité
- Garde rapprochée et escorte de personnes.
- Sécurité événementielle.
- Installation et maintenance de systèmes de vidéosurveillance (télé/vidéo surveillance).
- Systèmes d'alarme et détecteurs (déclencheurs manuels, automatiques).
- Géolocalisation (tracking GPS de véhicules, personnes).
- Conseil en sécurité et audits de risques.
- Brigade cynophile (agents avec chiens).
- Transport de valeurs.
- Vente et maintenance de matériel de sécurité.
- Réponse aux alarmes et levée de doute.
- Intervention sur site en cas d'incident.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI  
REMBLAIS, Lot 2300, Ilot 153

Dirigeant(s) Mlle YAO ELISABETH DEBORAH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01279 du 02/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06615/GTCA/RC/2026 du 02/02/2026

